



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 104906

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur une enquête, menée en 2005, sur une population de 9 200 étudiants et qui montre que de très nombreux jeunes inscrits dans les facultés ne se soignent pas comme ils le devraient, et ce pour des raisons de pauvreté. En 2005, en effet, un étudiant sur quatre (23 %) a renoncé à des soins, notamment ophtalmologiques et dentaires pour des raisons financières. Parmi la population générale de notre pays, ce renoncement aux soins ne touche que 13 % de la population, ce qui est déjà insupportable. L'enquête a aussi montré que le nombre des étudiants ne disposant pas d'une complémentaire santé est en hausse de 13 % contre 7 % en 2002, et 10 % pour l'ensemble de la population. Les assurances complémentaires sont en effet jugées trop chères par 39 % des étudiants. Aussi il lui demande s'il n'entend pas réagir face à cette situation qui touche une partie importante de notre jeunesse, et s'il ne conviendrait pas de favoriser la mise en place d'un système d'assurances complémentaires ou à versements progressifs mutualisés ou sous forme de prêts d'honneur, ou bien de trouver d'autres formules susceptibles d'ouvrir aux personnes concernées les droits à soins qui leur seront nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104906

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 10004